

école de la construction!

fédération vaudoise des entrepreneurs

Formateur-trice en entreprise CFFE



Partenariat:



Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Les formateurs responsables dispensent aux apprentis **la formation à la pratique professionnelle** dans l'entreprise ou veillent à ce qu'elle leur soit dispensée.

Ils se réfèrent au **plan de formation** qui accompagne chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale.

Les formateurs responsables sont les personnes désignées comme telles par l'entreprise formatrice; leur nom figure sur le contrat d'apprentissage.

Ils disposent d'une formation qualifiée dans leur spécialité professionnelle, d'au moins **deux ans d'expérience professionnelle** et justifient d'un savoir-faire pédagogique, méthodologique et didactique adéquat.

Objectif	Obtenir l'attestation pour formateur-trice en entreprise indispensable pour être autorisé à former des apprentis
Objectif spécifique	Encadrer efficacement les apprentis dans les métiers du gros œuvre et du second œuvre de la construction Dispenser, dans l'entreprise, une formation répondant à des critères de qualité Faire face aux enjeux de la formation professionnelle en entreprise
Conditions d'admission	Etre en possession d'un CFC ou d'une qualification équivalente Pouvoir justifier par un ou des certificats de travail d'une activité de 2 ans au moins dans le domaine professionnel concerné Pour la formule mixte avec e-learning, disposer d'une boîte aux lettres électronique (adresse e-mail)
Public concerné	Les personnes des métiers du gros œuvre et du second œuvre de la construction
Certification	Une attestation est délivrée aux participants qui ont suivi l'entier du cours
Frais d'inscription	CHF 75.-- <i>sous réserve de modifications</i> <ul style="list-style-type: none">- Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs- Tout cours débuté est entièrement dû- La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription- Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée- La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription- Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable
Durée	40 périodes En présentiel : quatre journées de 10 périodes
Dates	Entre janvier et février
Délai d'inscription	Se renseigner auprès de l'école
Renseignements	Coordonnées en bas de la page
Remarques	Références légales : <i>Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002 – art.45</i> <i>Ordonnance d'application (OFPr) du 19 novembre 2003 – art.44</i>

Les 7 domaines de compétences

<p>Partenariat (½ jour)</p> <p>Collaborer avec les partenaires de la formation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les écoles professionnelles ➤ la division de l'apprentissage ➤ la direction générale de l'enseignement postobligatoire ➤ les associations professionnelles ➤ le commissaire professionnel et le conseiller aux apprentis (réseau d'aide aux apprentis) 	<p>Engager (½ jour)</p> <p>Un apprenti, une apprentie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les motivations ➤ les critères prioritaires, secondaires (exemples) ➤ la sélection ➤ l'embauche ➤ le contrat (exemple)
<p>Comprendre pour agir (½ jour)</p> <p>Questions de psychologie</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ la formatrice, le formateur ➤ le jeune adulte : apports théoriques (exemples) ➤ les implications dans la pratique du formateur, de la formatrice ➤ les principes d'intervention 	<p>Accueillir et préparer la formation (½ jour)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ planifier la formation (modèles de plans de formation) ➤ préparer le poste de travail ➤ intégrer l'apprenti, l'apprentie ➤ Présenter la qualicarte
<p>Thèmes spécifiques</p>	
<p>Former l'apprenti-e (1 jour)</p> <p>Lui transmettre ses compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les objectifs à fixer ➤ la formulation des instructions ➤ les stratégies de transmission ➤ les critères d'évaluation ➤ La préparation des groupes ➤ La préparation des groupes d'apprentis pour le module suivant ➤ La préparation des séances de formation pour le prochain module 	<p>Application pratique (½ jour)</p> <p>Mise en pratique avec la participation d'apprentis.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ ½ heure de préparation pour les groupes ➤ L'animateur donne les directives aux apprentis ➤ Chaque groupe forme les apprentis ➤ Débriefing dans les groupes ➤ Feed-back des apprentis avec l'animateur ➤ Séances plénières ➤ Objectifs de correction à intégrer en entreprise
<p>Débriefing (½ jour)</p> <p>Séance débriefing environ un mois et demi après le dernier module pour vérifier l'application en entreprise et partager les différents développements</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil des groupes composés lors du module « former » ➤ Synthèses des groupes sur les applications en entreprise faites depuis le dernier module ➤ Présentation en séance plénière par groupe ➤ Création par l'animateur d'une synthèse des outils à développer par les groupes ➤ Réflexion d'amélioration et adaptation en entreprise des éventuels outils. 	